Et nos salaires ? [PDF]



Dans le privé comme dans le public, l'urgence est à l'augmentation de nos salaires ! Alors que l'inflation a frôlé les 5% sur l'année 2023, que les prix de l'énergie et des complémentaires santé vont encore augmenter d'en moyenne 10%, et qu'il n'y a toujours pas de revalorisation du point d'indice : ce sont tou·tes les travailleur·euses qui sont en droit d'exiger des augmentations de salaires pour pouvoir mieux vivre ! La dégradation des salaires est généralisée Les salaires des cadres et professions intermédiaires n'ont évolué que d'environ 4 points, en euros constants, entre 1996 et 2021. Les salaires des catégories employées et ouvrières, quant à eux, ont augmenté d'environ 16 points sur la même base (INSEE). Pourquoi ? Car les cadres et professions intermédiaires sont systématiquement renvoyé·es à des augmentations individuelles de rémunération. Conséquence ? Le tassement des salaires, et le nivellement vers le bas de toutes les grilles de rémunération. Ensemble pour des hausses collectives Une prime ici ou là ne sera jamais suffisante : ce sont 60 % des professions techniciennes et intermédiaires ayant bénéficié d'une prime ou d'une augmentation de salaire en 2022 qui considèrent qu'elles ne permettaient pas de maintenir leur pouvoir d'achat. Plus d'un·e cadre sur 2 (54%) déclare la même chose. De plus, loin des clichés d'individualisation des professions cadres, ils et elles sont une écrasante majorité à vouloir des augmentations collectives (86%) ! La CGT appelle à la mobilisation le 19 mars ! La CGT et son Ugict revendiquent : -des hausses générales de salaires -l'indexation automatique de tous les salaires sur le Smic et sur les prix, en mettant en place l'échelle mobile des salaires -l'égalité salariale entre les femmes et les hommes -pour les fonctionnaires, la revalorisation du point d'indice à 6 euros -le conditionnement des

aides publiques versées aux entreprises (200 milliards d’euros en 2021) à un avis conforme des représentant·es du personnel sur les questions de salaires, d’emploi, d’environnement et de stratégie de l’entreprise. -la réouverture des négociations salariales en cours d’année pour augmenter les salaires au moins autant que l’inflation
Téléchargez le tract 1 Téléchargez le tract 2